

n° 01

5 mai 2025

# Petits fruits



## À retenir cette semaine

### FRAISIER :

- Acariens jaunes : présence, risque faible
- Pucerons : présence en tous secteurs, risque modéré
- Thrips (dans le Rhône) : présence proche avec dépassement du seuil indicatif de risque, risque modéré
- Aleurodes : présence dans le Rhône, risque modéré
- Punaises : dégâts visibles, risque modéré

### FRAMBOISIER

- Acariens jaunes : présence, risque faible
- Dessèchement des cannes : présence forte dans les Monts du Velay, éliminer les parties atteintes, risque élevé de progression à la faveur des épisodes humides
- Chenilles défoliatrices : présence, risque modéré

### GROSEILLER :

- Charançons phyllophages, chenilles, tenthrèdes : présence, risque modéré



## PRESENTATION DU RESEAU 2025

Le tableau ci-dessous présente le nombre de parcelles prévues en 2025 par culture et secteur de production :

Culture	Secteur	Nombre de parcelles en Agriculture Biologique	Nombre de parcelles en conduite raisonnée	Total
Fraisier	Monts du Velay*	1	1	7 parcelles
	Rhône	0	4	
	Isère (Voironnais)	1	0	
Framboisier	Mont du Velay	1	2	7 parcelles
	Rhône	0	3	
	Isère	1	0	
Groseiller	Mont du Velay	0	2	5 parcelles
	Rhône	1	1	
	Isère (Voironnais)	1	0	
				<b>19 parcelles</b>

\*Une parcelle est située en Haute-Loire, et une parcelle se situe en Ardèche proche de la limite départementale avec la Haute-Loire

Le réseau 2025 est composé de 19 parcelles qui seront suivies chaque mois de mai à septembre selon un protocole commun par un réseau de 9 observateurs.



## PROTECTION DES POLLINISATEURS

Depuis le 1er janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [ICI](#).

## NOTES NATIONALES BIODIVERSITE

### • NOTE NATIONALE ABEILLES SAUVAGES

La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde, sociales (+-20%) ou solitaires (+-80%), généralistes ou spécialistes, à langue courte ou longue pour butiner des fleurs à formes singulières. Elles incluent les bourdons. Leur importance dans la sécurité alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent. **La note nationale Abeilles sauvages figure en fin de ce document.**



L'ensemble des Notes nationales Biodiversité sont consultables sur le site ECOPHYTO PIC :

<https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>

## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### • AMBROISIE

Les pollens d'ambroisie, émis majoritairement en août-septembre, provoquent de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme...) chez les personnes sensibles. Ces affections peuvent toucher n'importe quel individu, notamment en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. En 2019, un tiers des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont eu des signalements d'ambroisie sur leur territoire (source: plateforme «Signalement ambroisie»).

Contrôler la présence d'ambroisie chaque année, avant sa floraison, c'est agir pour la santé de tous ! Les secteurs agricoles sont fortement impactés par l'ambroisie, il est nécessaire d'agir pour restreindre sa progression sur le territoire.

Une plaquette est disponible, à destination notamment des agriculteurs et des partenaires techniques, et reprend les principaux leviers de lutte préventive et curative à mobiliser pour maîtriser efficacement contre l'ambroisie en milieu agricole :

- Les éléments de reconnaissance de l'ambroisie ;
- La lutte en culture;
- La lutte en interculture;
- Le nettoyage des engins agricoles.

Des référents sont formés dans les communes pour répertorier les signalements et accompagner la lutte. Pour plus d'informations, consultez : <https://ambroisie.fredon-aura.fr/>

**Consultez également la Note Nationale Ambroisie présente à la fin de ce bulletin.**



Ambrosie au stade plantule (à gauche) et végétatif (à droite) – FREDON AURA

## • DATURA STRAMONIUM

*Datura stramonium* est une plante de la famille des Solanacées à impact sur la santé humaine (Toxicité). Une fois une population installée, l'éradication complète du datura est complexe. La surveillance et la prévention sont donc essentielles afin d'agir dès le début de l'infestation.

Pour en savoir plus :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/fiches-de-reconnaissance-des-especes-de-datura-a6045.html>

## PREVISIONS METEO

D'après les prévisions Météo France de la semaine pour le territoire Auvergne-Rhône-Alpes (au 5 mai à 11h30) :

Le temps de la semaine sera marqué par de fréquentes averses et un risque d'orages. Les éclaircies ensoleillées devraient être plus présentes à partir de jeudi. Dans les secteurs de production, l'amplitude de températures annoncée ira de 6°C à 20°C l'après-midi (en hausse en fin de semaine).

**Les prévisions peuvent changer au fil des jours notamment concernant les pluies : elles sont à consulter localement régulièrement de façon à réévaluer le risque associé au plus proche de vos parcelles, pour les différents bioagresseurs. Leur impact dépend des modes de conduites également.**

## FRAISE

**Données du réseau :** Les 7 parcelles du réseau ont été suivies entre le 23 avril et 28 avril 2025.

### Stades phénologiques :

Les stades des variétés remontantes cultivées en hors-sol dépendent beaucoup des dates de plantation. Une variété suivie dans les Monts du Velay était au stade « 6<sup>ième</sup> feuille » (conduite en sol sous tunnel), tandis que la deuxième était période de développement des fleurs (Stade « Premières fleurs ouvertes »).

Côté Monts du Lyonnais, une parcelle étant en début de floraison (stade « premières fleurs ouvertes »), et les 3 autres avaient des fruits formés (stades « grossissement du fruit » à « fruits rouges en cours de récolte » selon les parcelles).

La parcelle du pays Voironnais en Isère était au stade « Premières fleurs ouvertes ».

## ACARIENS JAUNES – *TETRANYCHUS URTICAE*

**Biologie :** L'acarien jaune (aussi appelé acarien tisserand) hiverne au stade femelle fécondée de couleur orange. En sortie de diapause, la femelle se nourrit et devient jaune avec deux taches brun-noir. Elle pond des œufs qui donnent naissance à des larves jaunes mobiles avec trois paires de pattes. Les adultes possèdent quatre paires de pattes. Les piqûres de nutrition provoquent un jaunissement de zones bien délimitées sur le limbe à la surface des feuilles. En face inférieure, des taches apparaissent, elles correspondent à des nids avec tissage de toile. La ponte débute au printemps quand la température dépasse 18°C. Chaque femelle peut pondre environ une centaine d'œufs. Cet acarien se développe et se multiplie très rapidement par temps chaud et sec. Les conditions optimales de développement sont une température supérieure à 22°C et une humidité relative inférieure à 60 %. La durée de développement de l'œuf à l'adulte varie selon la température. Elle est de 16 jours à 20°C et de 7 jours à 31°C. On compte de 8 à 10 générations par an.

**Situation :** Une parcelle du Rhône en conventionnel, une parcelle des Monts du Velay, et la parcelle du Voironnais, conduites en Agriculture Biologique étaient concernées par la présence d'acariens jaunes, avec 1 à 4 formes mobiles observées par plant. **Le seuil indicatif de risque n'était pas dépassé.**



**Seuil indicatif de risque :** 5 formes mobiles par feuille

**Analyse de risque :** Les températures connues la semaine dernière ont pu favoriser le développement des foyers. Les conditions des jours à venir sont peu favorables mais il faudra être vigilant au retour d'un temps plus chaud. L'acarien apprécie les températures comprises entre 22 et 31°C et une humidité relative de 30 à 60 %. **Le risque est faible cette semaine.**



### Méthodes prophylactiques :

- Éliminer les vieilles feuilles en cours et en fin de culture et désherber la serre et ses abords
- Humidifier les fraisiers et éviter l'excès de fertilisation azotée
- Favoriser la présence des ennemis naturels

### Méthodes alternatives :

Des acariens prédateurs existent tels que *Amblyseius californicus*, *Amblyseius swirskii* à introduire de manière préventive à la floraison.

Les acariens tels que *Amblyseius andersoni* ou *Amblyseius cucumeris* (efficace également contre les tarsonèmes), et *Phytoseiulus persimilis* sont utilisés comme solutions curatives sur foyer.

Des lâchers de punaises prédatrices sous abris sont possibles avec *Macrolophus pygmaeus*.

La mouche *Feltiella acarisuga* au stade larvaire est efficace. Prédatrice d'acariens (tous stades), celle-ci peut s'installer par lâcher ou être naturellement présente.

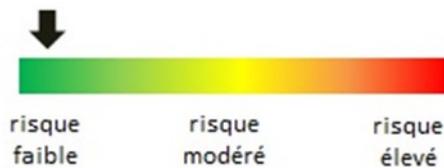
## ANTHONOME – ANTHONOMUS RUBI

**Biologie :** Ce coléoptère mesure 2 à 4 mm. Il est noir mat recouvert d'une fine pubescence grise et possède un rostre long et faiblement incurvé. Il a des élytres courts avec des stries marquées. L'hivernation a lieu sous les écorces ou divers abris. Les adultes reprennent leur activité au printemps. Après s'être alimenté quelques jours, l'accouplement a lieu. Aussitôt après, la femelle pond dans les boutons floraux. Après 5 à 6 jours, l'éclosion survient et la larve se développe dans le bouton floral et s'y nymphose pour donner l'adulte qui perfore le bouton, et entre dans une longue diapause jusqu'au printemps suivant. Les boutons occupés ne se développent pas, se dessèchent puis pendent le long du pédoncule et finissent par tomber.



**Situation :** aucun dégât n'a été observé.

**Analyse de risque :** Le risque concerne les parcelles présentant de nombreux boutons floraux dans lesquels la ponte peut avoir lieu si l'insecte est actif. Les conditions sont peu favorables à l'insecte cette semaine. Soyez vigilants au retour d'un temps plus chaud.



## THRIPS

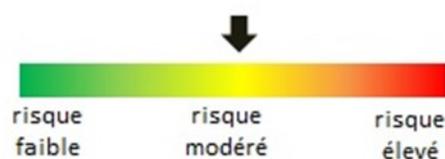
**Biologie :** Le thrips est un insecte piqueur-suceur et se nourrit des cellules végétales. En aspirant le liquide des cellules végétales, elles se remplissent ensuite d'air et laissent apparaître une tache de couleur bronze. Les thrips sont disséminés par le vent, c'est pour cela que nous en trouvons aussi bien dans les serres qu'à l'extérieur. Les thrips *Fankliniella occidentalis* causent des avortements des fleurs, le bronzage des fruits et la déformation des fraises. L'infestation par les thrips affecte principalement les fleurs et les fruits car les dommages sur le feuillage sont négligeables. Ils affectionnent les conditions chaudes et sèches.

**Situation :** Des individus sont visibles dans le Rhône, avec 2 parcelles dont les plants étaient occupés par 1 à 3 individus par fleur et une parcelle avec 4 à 10 individus par fleur lors des visites (conduites en agriculture raisonnée). Une punaise prédatrice a été repérée dans une parcelle (voir photo).



**Seuil indicatif de risque :** 2 individus par fleur

**Analyse de risque :** Les thrips se développent dans les fleurs. La présence d'acariens favorise le développement du thrips car ce dernier se nourrit de ses œufs et se protège des ennemis naturels en se cachant dans les toiles construites par les acariens tisserands.



Les thrips apprécient les conditions chaudes, il faudra surveiller l'évolution avec la hausse des températures.

#### **Méthodes prophylactiques :**

- Éliminer les adventices
- Utiliser des panneaux bleus englués pour détecter les individus et observer régulièrement vos cultures.

#### **Méthodes alternatives :**

Des lâchers des prédateurs *Amblyseius cucumeris*, *A. swirskii* et *Orius spp.* sont à envisager.



**Biocontrôle :** il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Le nématode *Steinernema feltiae* est entomopathogène.

## PUCERONS VERTS ET JAUNES

**Biologie :** De nombreuses espèces de pucerons ont un hôte primaire (arbustif) et des hôtes secondaires (plantes herbacées). À l'automne, après accouplement, la femelle pond des œufs d'hiver sur l'hôte primaire et, le reste de l'année, les populations sont formées intégralement de femelles vivipares et parthénogénétiques (donnant naissance à de jeunes larves sans nécessité d'accouplement). Toutefois, sous abri, les pucerons peuvent rester toute l'année sur leurs hôtes secondaires. Lorsque les espèces sont spécifiques du fraisier, les femelles peuvent pondre des œufs sur cet hôte.

La population se développe en foyers soit à partir de plants infestés, soit à partir d'ailés. Les foyers primaires s'étendent de plante en plante, puis les pucerons ailés qui apparaissent provoquent une extension généralisée des pucerons sur la culture.

Les pucerons, surtout dans le cas des Aphis, sont souvent repérés par la présence de fourmis à la recherche du miellat sur les plantes ou par l'observation des dépouilles de mues (exuvies).

Dans les conditions des abris, les pucerons peuvent se multiplier très rapidement. La durée de développement est très influencée par la température, à 20 °C elle est d'environ 1 à 2 semaines. Les pucerons peuvent être présents sur les feuilles (face inférieure et face supérieure), dans le cœur des plantes, sur les hampes, les stolons, les fleurs et les fruits.

Les espèces fréquentes sur fraisier sont *Acyrtosiphon malvae rogersii*, *aphis spp.*, *Aulacorthum solani*, *Chaetosiphon fragaefolii*, *Macrosiphum Euphorbiae* tous de couleur jaune à vert

Source : Le Point Ctifl n°04 - janvier 2014 – Pucerons en cultures de fraisier

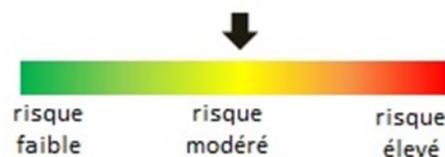
**Situation :** Des individus ont été repérés (pucerons verts et bruns) sur 1 parcelle du Rhône avec 5 individus pour 10 feuilles observés. Deux parcelles de ce secteur étaient concernées par la présence de momies, signe d'un parasitisme par une microguêpe pouvant être *Aphidius sp.* (ponte dans le puceron, et développement de l'auxiliaire à la place du puceron).

Dans les Monts du Velay, des pucerons hivernants au cœur des plants ont été observés hors réseau, dans des parcelles en sol.



**Seuil indicatif de risque :** 5 individus pour 10 feuilles

**Analyse de risque :** Dans les parcelles occupées le risque de développement va augmenter avec la hausse des températures. Le risque est modéré mais pourra devenir élevé en fin de semaine.



Le niveau de risque est à considérer avec le niveau d'infestation et la présence des auxiliaires capables jouer sur leur régulation. En dessous de 5 individus par feuille, le risque est faible. Au-delà, le risque devient élevé sans régulation par les auxiliaires.

### Méthodes prophylactiques :

- Éliminer les adventices
- Gérer la fertilisation azotée en évitant les excès.
- Détecter les premiers individus grâce aux panneaux jaunes englués.
- Favoriser les ennemis naturels en culture de plein champ ou sous les abris ouverts.
- Introduire des auxiliaires dans les abris fermés si disponibles.

### Méthodes alternatives :

Des lâchers d'auxiliaires parasitoïdes (*Praon volucre*, *Aphidius*, *Aphidoletes*, *Aphelinus*...) et d'auxiliaires prédateurs sont réalisables en fonction des conditions météorologiques, en effet chacun d'entre eux a des conditions de développement spécifiques et optimales. Connaître et savoir identifier les espèces de pucerons est essentiel avant d'envisager des lâchers de parasitoïdes car ceux-ci sont souvent spécifiques.

Les auxiliaires prédateurs se nourrissent de pucerons, ils sont généralistes, très mobiles et peuvent contrôler des foyers importants. Les syrphes, les chrysopes, les coccinelles et les cécidomyies (*Aphidoletes aphidimyza*) sont des auxiliaires utiles.

## ALEURODES

**Biologie :** Les aleurodes (appelées également mouches blanches) sont des insectes piqueurs suceurs de la famille des Hémiptères (comme les pucerons). En ponctionnant la sève avec leur rostre, ils causent des dégâts sur les feuilles. Ils se développent en face inférieure. Les œufs sont pondus en cercle. Ils sont ovales et minuscules. Une dizaine de jour après la ponte, les larves éclosent. Le premier stade est baladeur. Il y a 4 stades larvaires avant la nymphose. Le développement est accéléré par l'augmentation des températures. Lorsque les adultes sont dérangés, ils s'envolent en nuées blanches caractéristiques. Ils sécrètent du miellat, qui entraîne le développement de fumagine. La photosynthèse est alors limitée. Un climat chaud et sec accompagné de températures proches de 25°C sont favorables à leur développement.

**Situation :** Des dégâts d'aleurodes ont été signalés sur une parcelle du Rhône (conduite raisonnée sous abri en hors-sol) avec 8 % de pieds touchés (avec 1 individu par pied).



**Analyse de risque :** Surveillez les populations en cas de présence. Le risque est modéré et pourrait devenir plus élevé en fin de semaine avec la hausse des températures.



### Méthodes prophylactiques :

- Contrôler vos plants et éliminer les adventices
- Détecter les individus à l'aide de panneaux jaunes englués

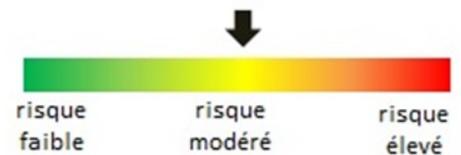
### Méthodes alternatives :

Possibilité de faire des lâchers d'auxiliaires tels que *Encarsia formosa* et *Macrolophus pygmaeus*

## PUNAISES

**Situation :** La présence de fruits déformés dus à des piqûres de punaises ont été signalés dans une parcelle du Rhône, avec 12 % de fruits touchés. La présence de punaises (non identifiées) a été observée dans une autre parcelle de ce secteur.

**Analyse de risque :** Nous sommes dans une période favorable à l'activité des punaises. Leur piqûre de nutrition sur les fruits en grossissement entraîne des déformations. Le risque est modéré mais peut devenir élevé en fin de semaine.



## AUTRES BIO-AGRESSEURS

Il n'y a pas eu de repérage des autres bioagresseurs suivis lors des visites (*Phytophthora cactorum*, verticilliose, *Botrytis cinerea*, Oïdium, *Phytophthora fragariae*, alternariose, anthracnose bactériose *Xanthomonas fragariae*).

## AUXILIAIRES

**Situation :** La présence de pucerons parasités a été signalée dans 2 parcelles du Rhône (voir paragraphe pucerons), ainsi que des punaises prédatrices (voir paragraphe Thrips), et des coccinelles.

# FRAMBOISIER

**Données du réseau :** les 7 parcelles du réseau ont été suivies entre le 24 avril et le 29 avril 2025

### Stades phénologiques :

Dans les Monts du Velay, le stade d'observation de 2 parcelles était « Pointe verte, apparition du drageon » et la troisième était au stade « Première feuille étalée ». Dans le Rhône, le stade « Drageon de 75 cm » était visible pour une parcelle, « Bourgeon rouge » pour une deuxième parcelle, et « premiers boutons floraux ouverts » pour la troisième.

Dans le Voironnais, la parcelle suivie était au stade « Drageon de 75 cm ».

## ACARIENS

**Biologie :** Cf. paragraphe Fraisier

**Situation :** Une parcelle était concernée par la présence d'acariens avec 2 % de plants avec au moins une forme mobile dans les Monts du Velay. Une parcelle du Rhône présentait 4 % de plantes avec au moins une forme mobile.

**Analyse de risque et méthodes alternatives :** Cf. paragraphe Fraisier

## DESSECHEMENT DES CANNES – *LEPTOSPHAERIA CONYOTHYRIUM*

**Biologie :** Cette maladie se développe à la faveur des blessures au cours de leur année végétative. Les infections par les spores surviennent à la faveur des épisodes humides.

**Situation :** Deux parcelles étaient concernées par la présence forte de la maladie avec 20 et 40 % de cannes touchées (parcelles en sol) dans les Monts du Velay.

**Analyse de risque :** La progression des symptômes peut se produire à l'occasion des épisodes pluvieux. Le risque sera élevé cette semaine.



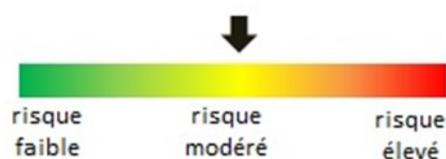
### Méthodes alternatives :

- Eliminer les adventices
- Retirer les tiges infectées pour limiter la progression
- Favoriser la circulation de l'air
- Eviter les blessures sur les cannes en croissance végétative

## CHENILLES DEFOLIATRICES

**Situation :** Des chenilles ont été signalées sur la parcelle située dans le Voironnais (38).

**Analyse de risque :** Le risque de développement des chenilles est modéré, mais pourra devenir élevé en fin de semaine. Elles affectionnent les jeunes organes verts.



**Biocontrôle :** il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

L'application de *Bacillus thuringiensis* a une efficacité sur les jeunes stades de chenilles.

## AUTRES BIO-AGRESSEURS

Il n'y a pas eu de repérage des autres bioagresseurs suivis lors des visites (Grand puceron vert, anthonome, vers des framboises, *Botrytis cinerea*, *Phytophthora fragariae*).

## AUXILIAIRES

La présence de coccinelles adultes et larves a été signalée sur une parcelle, ainsi que la présence d'œufs de syrphes.

# GROSEILLIER

**Données du réseau :** Les 4 parcelles du réseau ont été suivies entre le 24 avril et le 29 avril 2025

## Stades phénologiques :

Les stades phénologiques étaient :

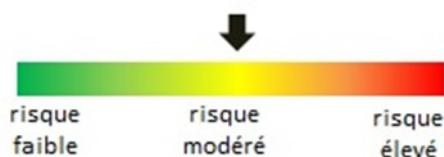
- « Premiers boutons floraux dégagés » et « Inflorescences en dôme compact » pour les 2 parcelles suivies dans les Monts du Velay
- « 100 % de fleurs ouvertes » pour la parcelle du Pays Voironnais
- « 50 % de fruits noués » pour les 2 parcelles du Rhône, plus avancées.

## CHENILLES DEFOLIATRICES ET LARVES DE TENTHREDES

**Situation :** Des chenilles ainsi que des larves de tenthrèdes ont été signalées sur une parcelle du Rhône (30 % de pousses touchées). Des chenilles étaient visibles sur une parcelle du pays Voironnais (4 % de pousses touchées).



**Analyse de risque :** Le risque de développement des chenilles et larves de tenthrèdes est élevé. Elles affectionnent les jeunes organes verts. Le risque modéré pourra être élevé en fin de semaine.



**B Biocontrôle :** il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

L'application de *Bacillus thuringiensis* a une efficacité sur les jeunes stades de chenilles.

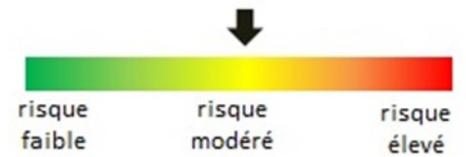


## CHARANÇONS PHYLLOPHAGES

**Situation :** La présence de charançons *Polydrusus sp.* a été signalée dans une parcelle du Rhône.



**Analyse de risque :** les charançons apprécient les jeunes organes verts. En cas de développement trop important des populations, elles peuvent devenir problématiques. Le risque modéré pourra devenir élevé en fin de semaine.



## COCHENILLES DU CORNOUILLER

**Situation :** La présence très faible de larves de cochenilles lécanines en essaimage (migration dans la plante de larves hivernantes) a été signalée dans une parcelle des Monts du Velay.

**Analyse de risque :** l'essaimage des larves hivernantes est en cours. Nous sommes dans une période de risque élevé de migration.



**Biocontrôle :** il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

En cas de forte présence, il faudra prévoir l'application d'huile en sortie d'hiver en 2026.

## AUTRES BIO-AGRESSEURS

Il n'y a pas eu de repérage des autres bioagresseurs suivis lors des visites (Acariens, Pucerons, cochenilles du cornouiller, sésie, botrytis, Anthracnose, *Oïdium*).

## AUXILIAIRES

La présence de coccinelles a été signalée sur une parcelle. Des acariens prédateurs *Amblyseius Californicus* ont été observés dans une parcelle du Rhône (prédateurs de tétranyques).



---

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.  
<http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

*Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Perrine Vaure – [perrine.vaure@aura.chambagri.fr](mailto:perrine.vaure@aura.chambagri.fr)

**Animateur filière/Rédacteur :** Manuela CREPET – [manuela.crepet@fredon-aura.fr](mailto:manuela.crepet@fredon-aura.fr)

**À partir d'observations réalisées par :** les producteurs et la technicienne du GIE des producteurs de fruits rouges des Monts du Velay, les techniciens de la SICOLY (Sica des Coteaux du Lyonnais), ADABIO et la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.*



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

# Abeilles - Pollinisateurs

## Des auxiliaires à préserver

### Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cllic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

*Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cllic](#))*

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

**Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque**

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

**Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques**

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cllic-site ecophytoclic](#)].

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

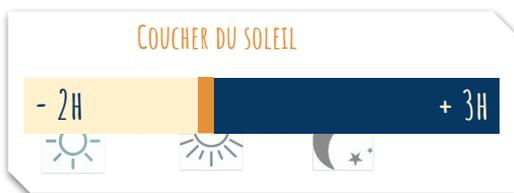
## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\) - clic](#)

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

# Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

*Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.*

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

*Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup> Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.*

*1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.*

Contact : [cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr](mailto:cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr)

*Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)*

## Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAL-SDSPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France  
Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao  
Note actualisée en août 2021

### L'ambrosie dans la filière agricole

Les chiffres et informations clés



POUR TOUT CONNAITRE SUR LES AMBROISIES  
[www.ambrosie-risque.info](http://www.ambrosie-risque.info)

 <h2 style="font-size: 48px; margin: 0;">48 %</h2> <p>des signalements d'ambrosie en 2020 concernait des parcelles agricoles</p>	<h2 style="font-size: 48px; margin: 0;">2</h2> espèces d'ambrosie <p>posent problèmes en agriculture :</p> <p><i>Ambrosia artemisiifolia</i> <i>Ambrosia trifida</i></p> 	<h2 style="font-size: 48px; margin: 0;">1</h2> milliards <p>de grains de pollens relâchés en moyenne par plante chaque année</p> 
<h3 style="text-align: center;">Gestion en Interculture</h3>  <p style="text-align: center;">Déchaumage Broyage Couverture du sol /CIPAN Arrachage manuel Pâturage caprins, bovins, ovins Désherbage chimique</p>	<h3 style="text-align: center;">Gestion en culture</h3>  <p><b>Avant la culture :</b> Faux-semis</p> <p><b>Pendant la culture :</b> Arrachage manuel Désherbage mécanique Désherbage chimique</p>	<p>Les viticulteurs aussi sont concernés par la problématique ambrosie</p> 
 <h3 style="text-align: center;">La moissonneuse batteuse</h3> <p>est souvent citée comme source d'introduction d'ambrosie sur parcelle</p>	<p>Pour signaler l'ambrosie :</p> <h2 style="font-size: 48px; margin: 0;">4</h2> moyens <ul style="list-style-type: none"> <li> Plateforme Signalement Ambrosie</li> <li> Application mobile Signalement Ambrosie</li> <li> <a href="mailto:contact@signalement-ambrosie.fr">contact@signalement-ambrosie.fr</a></li> <li> (+33)0 972 376 888</li> </ul>	<p>Exemple sur tournesol :</p> <h2 style="font-size: 48px; margin: 0;">perte de 3q/ha</h2>  <p>pour 10 ambrosies/m<sup>2</sup> (Chollet,2012)</p> 

Données issues de l'Observatoire des ambrosies : [www.ambrosie-risque.info](http://www.ambrosie-risque.info).

## Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMIP / J.Dao

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>

## Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées.



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail.

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

---

<sup>2</sup> La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://ambrosie-risque.info/quest-ce-que-lambrosie/> et pages liées).

Des photographies prises en France sont disponibles sur : <https://ambrosie-risque.info/outils/videos-et-photos/>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [Lettre n°16 de l'Observatoire des ambrosies Oct2013](#)

## **Rappel réglementaire**

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que les espèces comprises dans l'article D.1338-1 du code de la santé (*A.artemisiifolia*, *A. trifida* et *A.psilostochya*) ne sont pas autorisées en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et, sur avis du préfet, le labour peut être autorisé en raison de leur infestation par une ou plusieurs espèces d'ambrosies règlementées.

## **Méthodes adaptées aux petites populations**

### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

## Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles

### - Déchaumage

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des graines d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock semencier de la parcelle.

### - Gestion du couvert végétal après culture de printemps

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

#### **Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambrosie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambrosie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambrosie.

#### **Focus sur les vignobles !**

Lorsque le sol est laissé à nu, **les inter-rangs des parcelles de vignes peuvent favoriser l'apparition de plants d'ambrosie**. En effet, les vignes se trouvent souvent sur des coteaux, milieux pouvant être exposés à des ruissellements lors des intempéries. Ainsi, les graines se retrouvent disséminées par le biais des ruisseaux non permanents jusqu'aux parcelles de vigne.

La gestion de l'ambrosie en vigne est compliquée car **les moyens mécaniques adaptés sont peu nombreux** (tondeuse ou débroussailleuse). Le recours aux moyens chimiques peut se faire en dernier recours. **L'ambrosie est aussi une concurrente des vignes** car elle pompe l'eau nécessaire aux cepes et plus particulièrement dans les milieux secs.

Cependant, le point le plus préoccupant de la présence d'ambrosie dans la vigne, reste l'aspect sanitaire. En effet, **la période des vendanges tombe à la même période que le pic pollinique de l'ambrosie en septembre**, ce qui représente un danger de réaction allergique pour les vendangeurs.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : [www.ambroisie-risque.info](http://www.ambroisie-risque.info)

**Pour plus d'informations :**

<https://www.terresinovia.fr/-/gestion-de-l-ambroisie-a-feuille-d-arnoise>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-arnoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darnoise>

[Flyer : La lutte contre l'ambroisie en milieu agricole](#)

[Flyer : Ambroisie et machines agricoles](#)

[Recueil d'expériences de gestion de l'ambroisie en contexte agricole \(PDF\)](#)

[Vidéo – les impacts de la plante en milieu agricole – intervention DGAL e-colloque juin 2021 \(0:28-5:00\)](#)

[Vidéo – les innovations techniques et scientifiques en agriculture – intervention Bruno Chauvel e-colloque juin 2021 \(25:12-36 :59\)](#)